

### Le mot du maire

L'année 2021 aura encore été marquée par l'incontournable et invisible COVID. Néanmoins, par le respect des gestes barrières, et surtout la vaccination très suivie dans notre village, nous avons pu reprendre une vie sociale et nous retrouver. Ce fut le cas, le jour de la fête nationale, pour honorer trois élus particulièrement méritants durant les dernières décennies, mais aussi commémorer l'armistice du 11 novembre 1918.

De leur côté, les membres de la Maison pour Tous, après 18 mois de frustration sans pouvoir organiser de manifestations, ont réussi à faire venir une dizaine d'artisans et commerçants pour un marché de producteurs locaux et offrir aux enfants un bel après-midi récréatif à l'occasion de la fête patronale. Je remercie sa présidente et tous les bénévoles qui préparent et donnent de leur temps pour que notre village offre à ses habitants des occasions de se retrouver et de partager ces temps de convivialité. J'invite les nouveaux habitants à les rejoindre et à faire part de leurs attentes.

La commune s'est inscrite dans le dispositif « chantier argent de poche » proposé par la Communauté de Commune de Vezouze en Piémont (CCVP). 5 jeunes de 16 et 17 ans en ont bénéficié en réalisant des travaux de peinture, de taille et nettoyage des massifs ou la réalisation de portes... L'occasion d'acquérir une première expérience professionnelle. Je les remercie pour leur engagement et j'espère les retrouver dans d'autres actions au service de la collectivité.

Devant le retour des contaminations et la nécessité d'une 3ème dose de vaccination afin de maintenir voire renforcer son immunité contre le COVID, la CCVP et les professionnels de santé se sont mobilisés pour la réouverture de centres de vaccination de proximité. Badonviller vaccinera dès le 2 décembre, en priorité les personnes de plus 65 ans. Suivant les directives nationales sur la mise en place de cette 3ème dose, renseignez-vous auprès de la communauté de commune ou à la mairie, mais vous pouvez aussi vous faire vacciner en pharmacie, par les infirmières. Vous avez été très nombreux à vous faire vacciner au printemps et durant l'été, faites le rappel dès que ce sera possible.

Notre commune fera l'objet du recensement de sa population entre le 20 janvier et le 19 février 2022. L'agent recenseur recruté par la mairie se présentera à votre domicile afin de vous remettre le questionnaire et si besoin vous aider à le remplir ou vous communiquer un identifiant qui vous permettra de répondre en ligne. Nous vous apporterons les précisions nécessaires quelques jours avant le démarrage de l'opération.

A l'approche des fêtes de fin d'année, prenez bien soin de vous et de vos proches et passez de très belles fêtes.

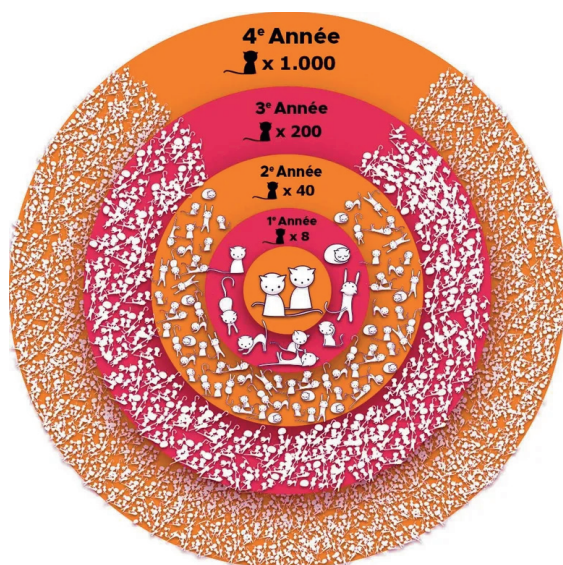
Le maire, François PHILIPPE

Pour plus d'information, consultez le site internet <http://www.sainte-pole.mairie54.fr> et faites-nous remonter vos questions et vos idées d'amélioration de notre village.



## Des chats et des règles du bien vivre ensemble

Un chat n'est pas un jouet qu'on abandonne à la rue lorsqu'on déménage ou qu'on ne peut ou ne veut plus s'en occuper. Adopter un animal est un acte réfléchi et responsable qui engage son maître à s'en occuper et à le soigner tout au long de sa vie. Les chats sont considérés, selon l'article L211-23 du code rural, comme en état de divagation dès lors qu'ils se trouvent à plus de 200 m des habitations pour les non identifiés ou à plus de 1000 m du domicile de leur maître.



Notre village n'échappe pas à l'augmentation des chats errants qui ne sont ni identifiés, ni stérilisés. C'est pourquoi, il est rappelé l'obligation d'identifier, de vacciner et de stériliser ses animaux de compagnie, surtout lorsqu'ils vivent à l'extérieur ce qui permet de limiter leur multiplication. Il est rappelé aussi l'interdiction de nourrir les chats sur la voie publique afin de ne pas favoriser les regroupements qui peuvent gêner et créer des tensions avec le voisinage et remettre en cause les règles du bien vivre ensemble. Si vous rencontrez des animaux laissés à l'abandon ou malades... informez la mairie qui organisera leur capture et fera appel à la fourrière pour les prendre en charge et les soigner.

## Des travaux pour économiser l'énergie et réduire l'empreinte carbone

Les portes et fenêtres de la salle des fêtes ont été remplacées comme prévu cet été. Ces nouvelles menuiseries améliorent le confort thermique et apportent plus de luminosité à la salle. La réfection de l'étanchéité avec un gravillonnage de la route communale en direction d'Ancerville a été réalisée par l'entreprise STV. La réception des travaux est suspendue à la reprise de malfaçons remettant en cause la résistance à l'arrachement du gravillonnage.

Aussi, l'équipe municipale a bouclé le financement pour la création d'une chaufferie collective biomasse aux granulés de bois qui viendra remplacer trois sources d'énergie : fioul, gaz propane et électricité, pour le chauffage des bâtiments communaux et des logements. Ces travaux s'inscrivent dans une opération globale de production et distribution de chaleur, d'isolation et de rénovation thermique du logement ancien presbytère avec le soutien de l'Etat - France Relance, de la Région Grand Est et du département de Meurthe et Moselle.

Les travaux préparatoires à l'aménagement de la chaufferie ont commencé dans l'ancien garage à proximité du bâtiment mairie. L'opération sera réalisée tout au long de l'année 2022.



Schéma de principe de la chaudière à granulés bois Windhager mise en place au printemps 2022.

## ● Entretien des espaces verts et préparation du fleurissement 2022

L'été humide a été très favorable à la reprise des nouvelles plantations et à la pousse des végétaux dans l'ensemble des massifs communaux. Une importante opération de désherbage mécanique, de taille, de remplacement des végétaux à trop fort développement, de nettoyage, de paillage sera organisée tout au long de l'hiver afin d'être prêt à accueillir durant l'été 2022, le jury régional « villes et villages fleuris ».

Un nouveau challenge à relever pour conserver les deux fleurs et les 3 libellules.



*Fleurissement et valorisation des fontaines.*

La commission environnement, cadre de vie, invite toutes les bonnes volontés à participer à ces travaux organisés avec l'agent technique et le concours de Véronique MANGIN qui apportera ses conseils pour une taille douce et raisonnée.

*Fleurissement de la place de la mairie.*

## ● Poursuite du processus de reprise des concessions abandonnées

À la lumière du recensement des concessions en état d'abandon manifeste (réalisé par la commission cimetièrre), une procédure de reprise est initiée pour 24 emplacements.

A l'intérieur du cimetière communal, ils sont matériellement identifiés par une pancarte informant de la procédure.

Ne figure pas dans cette liste :

- Les concessions échues
- Les concessions qui arriveront à échéance au cours des 10 prochaines années
- Les sépultures individuelles, sans titre de concession (terrain commun)

Les familles concernées sont invitées à se rendre, **au cimetière, le 18 décembre 2021 à 9h**, pour assister au constat initial de l'état d'abandon. Un procès-verbal sera dressé pour les 24 emplacements.



## Rétrospective seconde moitié 2021



14 Juillet, remise de médailles.



Cérémonie de remise des chèques cultures aux 6 diplômés 2021.



Halloween 2021.



Réception convivial des jeunes ayant participé aux chantiers argent de poche.



fête patronale.

## A vos agendas :

**Vendredi 3 décembre:** conseil municipal,

**Dimanche 5 décembre 2021 :** Saint-Nicolas, organisé par la Maison Pour Tous,

**Samedi 18 décembre 2021 :** cimetière communal, constat initial de l'état d'abandon,

**Dimanche 19 décembre 2021 :** Fête de Noël,

**Dimanche 9 janvier 2022 :** Vœux du Maire,

**Dimanche 23 janvier 2022 :** Repas des aînés,

L'organisation de ces manifestations pourra être modifiée en fonction du contexte sanitaire.